Réveillez-vous!

La domination sur les animaux

PAGE 4

Au pays des pharaons

PAGE 8

La boxe

PAGE 9

Afrique du Sud, – étude en noir et blanc

PAGE 13

22 AVRIL 1960 No 8

LA MISSION DE CE PÉRIODIQUE

Les sources d'information capables de vous tenir en éveil devant les problèmes vitaux de notre époque doivent être affranchies de la censure et ne jamais servir des intérêts particuliers. « Réveillez-vous ! » jouit d'une telle liberté. Il fait face aux réalités et publie librement les faits. Il n'est esclave d'aucune ambition ni obligation politiques et n'est pas asservi aux faiseurs de publicité dont la susceptibilité doit être ménagée. Les antiques traditions ne l'influencent pas. Pour vous parler sans contrainte, il garde son indépendance, mais n'en abuse pas et maintient son intégrité envers la vérité.

Ce périodique a recours aux agences d'information, mais ne dépend d'aucune. Il a des correspondants dans le monde entier et leurs reportages non censurés paraissent dans ses colonnes. Son point de vue est international. Imprimé en plusieurs langues, il est diffusé dans de nombreux pays et peut être lu par jeunes et vieux. Il traite de sujets variés tels que: Politique, commerce, religion, histoire, géographie, science, conditions sociales, merveilles de la nature, etc. On peut dire que son champ d'investigation est aussi vaste que la terre et aussi élevé que les cieux.

« Réveillez-vous ! » s'engage à suivre des principes justes, à démasquer des ennemis cachés, à mettre en garde contre des périls insoupçonnés, à défendre la liberté de chacun, à consoler les affligés et à réconforter ceux que découragent les échecs répétés d'un monde inique. Il donne en outre l'espérance certaine de l'établissement d'un monde nouveau fondé sur la justice.

Familiarisez-vous avec ce périodique ! Tenez-vous éveillé en lisant « Réveillez-vous ! »

Périodique bimensuel

WATCH TOWER BIBLE & TRACT SOCIETY

Imprimerie:

117, Adams Street — Brooklyn 1, N. Y., U. S. A.

N. H. Knorr, Président — Grant Suiter, Secrétaire

Filiale en Suisse: 39, Allmendstrasse, Berne 22

Editeur pour la Suisse: ASSOCIATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE SUISSE

Rédacteur responsable: François Zurcher

Tirage total : 3 000 000 d'exemplaires **Le numéro : 0.25 NF en France, 2 fr. 50 en Belgique, 5 cents au Canada, 25 ct. en Suisse**

« Réveillez-vous ! » est publié en 21 langues :

Bimensuel — afrikaans, allemand, anglais, danois, espagnol, finlandais, français, grec, hollandais, italien, japonais, norvégien, portugais, suédois, tagalog, zoulou.

Mensuel — cinyanja, coréen, indonésien, polonais, ukrainien.

Bureaux	abonnement annuel (éditions bimensuelles)
Amérique, U. S., 117 Adams St., Brooklyn 1, N. Y.	$ 1
Belgique, 28, av. Gén. Eisenhower, Bruxelles 3	50 fr.
Canada, 150 Bridgeland Ave., Toronto 19	$ 1
France, Les Témoins de Jéhovah, 81, rue du Point-du-Jour, Boulogne-Billancourt, (Seine).	5 NF
Suisse, 39, Allmendstrasse, Berne 22	5 fr.

Le tarif pour les éditions mensuelles est moitié moindre.

Le montant de l'abonnement devrait être envoyé au bureau de votre pays, en observant les prescriptions donnant toute garantie pour les paiements. Berne accepte les versements des pays dans lesquels l'Association n'a pas de bureau, mais seulement sous forme de mandat international. **Une fiche de renouvellement** est insérée dans les deux derniers numéros avant l'échéance de votre abonnement.

CHANGEMENT D'ADRESSE : Veuillez nous le signaler trente jours avant votre départ, en nous donnant la nouvelle et l'ancienne adresse (renvoyez-nous, si possible, la dernière bande d'envoi). Ecrivez au bureau de votre pays ou, à défaut, à 39, Allmendstrasse, Berne 22, Suisse.

Second class postage paid at Brooklyn, N. Y.

Awake! semimonthly — Vol. XLI No. 8

FRENCH EDITION — APRIL 22, 1960

Printed in Switzerland

Sauf indication, la Bible citée dans « Réveillez-vous ! » est la version de Louis Segond.
Les abréviations accompagnant certaines citations renvoient aux versions bibliques suivantes:

AC - Version de l'abbé Crampon, édition de 1905
Da - Version de J.-N. Darby
Jé - Bible de Jérusalem
Li - Version du cardinal Liénart
NW - New World Translation of the Holy Scriptures
Sy - Version Synodale

SOMMAIRE

La soif de la justice 3

La domination sur les animaux 4

Le chêne-liège dans la vie moderne 6

Au pays des pharaons 8

La boxe 9

« Ta parole est la vérité »
Pourquoi les témoins de Jéhovah ne fument pas 12

Afrique du Sud, — étude en noir et blanc 13

Sodome et Gomorrhe au vingtième siècle 15

Coup d'œil sur le monde 16

Réveillez-vous!

« C'est l'heure de nous réveiller enfin. »
— Romains 13:11

Volume XLI | Berne, 22 avril 1960 | № 8

LA SOIF DE LA JUSTICE

L'EXPRESSION « avoir faim » de quelque chose signifie « désirer ardemment ». « Avoir soif » exprime un désir plus impérieux encore car tandis que l'homme peut vivre un mois ou davantage sans manger, il ne peut subsister que quelques jours sans eau. L'eau est indispensable à la vie de l'homme du fait qu'elle entre, pour une grande part, dans la composition de son organisme. Le sang, par exemple, est composé de 92 pour cent d'eau et les muscles de 75 pour cent. Même les os contiennent 22 pour cent d'eau et l'émail des dents 2 pour cent. Pour rester en bonne santé physique, l'homme doit absorber trois ou quatre litres d'eau par jour sous forme d'aliments ou de boisson. Privé d'une quantité adéquate d'eau, le corps éprouve le besoin de liquide, sensation que nous appelons la soif.

De même qu'il faut de la nourriture et de la boisson pour satisfaire l'appétit de l'homme, de même la justice est nécessaire pour apaiser sa faim et sa soif spirituelles. L'organisme a besoin de nourriture tirée de la terre pour subsister mais l'esprit a besoin de nourriture céleste. C'est pourquoi Jésus déclara: « L'homme ne vivra pas de pain seulement, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. » Le pain soutient le corps mais les paroles de Dieu nourrissent l'esprit. Pour avoir une vie heureuse, on doit absorber ces deux formes de nourriture. L'homme sain doit avoir faim et soif à la fois de nourriture corporelle et de nourriture spirituelle. En effet, les aliments matériels ne peuvent pas plus nourrir l'esprit que la nourriture spirituelle ne peut nourrir le corps. Jésus affirma toutefois: « C'est l'esprit qui vivifie; la chair ne sert de rien. Les paroles que je vous ai dites sont esprit et vie. » Aussi fit-il cette invitation à la foule: « Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, et qu'il boive. » « Celui qui croit en moi, dit-il, n'aura jamais soif. » — Matthieu 4:4; Jean 6:63; 7:37; 6:35.

La justice constitue une nourriture convenable et vitale pour le cœur et l'esprit dont elle étanche la soif. Malheureusement, la plupart de nos contemporains n'ont pas soif de la justice, particulièrement de la justice annoncée par Jésus, c'est-à-dire celle qui est tempérée par l'amour. En général, les hommes ont soif de la célébrité, de la fortune, du pouvoir et de la gloire. Chaque forme d'appétit recherche de quoi s'assouvir. La bouche se nourrit de pain et d'eau, les yeux de lumière et de beauté, et l'esprit dépravé de plaisirs sensuels. Cependant, l'assouvissement des seuls appétits naturels laisse l'homme dégoûté de lui-même, blasé, mécontent et malheureux. Dans de telles conditions, la vie n'est qu'une impasse qui se termine par la mort.

Il est d'autres faims et soifs cependant lesquelles, satisfaites, se renouvellent en désirs plus élevés et en aspirations plus nobles, comme la soif de vérité, de justice, de bonté et d'intégrité. C'est en cherchant à étancher ces soifs que l'on trouve la voie menant à la vie éternelle. Heureux sont ceux qui ont faim et soif de ces qualités car ils seront rassasiés. Jésus affirma: « Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, car ils seront rassasiés! » De telles personnes ne permettent plus aux désirs charnels d'accaparer leur attention, que ce soit pour les satisfaire ou pour les déplorer, mais elles tournent leurs regards vers Jésus-Christ et la justice du royaume de Dieu. — Matthieu 5:6.

Dans le texte précité, Jésus mettait encore l'accent sur la faim et la soif spirituelles. Avoir faim et soif de la justice peut signifier désirer la justice parfaite du royaume de Dieu que Jésus annonçait. En effet, la justice est toujours associée à ce royaume, elle constitue en fait une de ses caractéristiques les plus attrayantes. Le prophète Esaïe déclare: « Il [le Messie ou Christ] jugera les petits avec justice et fera droit aux humbles de la terre. (...) La justice ceindra ses flancs. » Et encore: « Un roi régnera selon la justice. » Jésus enseigna aux hommes à prier en ces termes pour la réalisation complète de leur désir de justice: « Que ton règne vienne », et il les encouragea à chercher « premièrement le royaume et la justice de Dieu ». Lorsque Dieu aura pleinement établi les nouveaux cieux et la nouvelle terre « où la justice habitera », l'homme pourra satisfaire complètement sa soif de justice. — Isaïe 11:4,5; 32:1, *AC*; Matthieu 6:10,33; II Pierre 3:13.

La soif de la justice est dans l'homme et parmi les hommes. Celui qui recherche la justice la trouvera et trouvera par là le bonheur. Remarquez l'homme assoiffé: sa soif se lit sur son visage tourmenté; il ne cesse de se mouiller les lèvres, d'avaler sa salive. La soif de la justice doit être tout aussi dévorante. Il ne suffit pas de connaître la justice mais il faut encore la pratiquer, avoir le désir ardent de la voir triompher en soi-même et parmi les hommes. A cette fin, il est indispensable d'étudier la Bible, le manuel de la justice. Il faut alors mesurer ses pas et peser ses actes afin de les conformer aux prin-

cipes justes contenus dans ce manuel, et de pouvoir dire avec le psalmiste: « Je retiens mon pied loin de tout mauvais chemin, afin de garder ta parole. » Les scribes et les pharisiens de l'époque de Jésus connaissaient la loi de Dieu et affichaient une piété extérieure, mais leur cœur était éloigné de la justice et de la vérité. C'est pourquoi Jésus déclara un jour à ses auditeurs: « Si votre justice ne surpasse celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. » « Gardez-vous de pratiquer votre justice devant les hommes, dit-il, pour en être vus; autrement, vous n'aurez point de récompense auprès de votre Père qui est dans les cieux. » — Psaume 119:101; Matthieu 5:20; 6:1.

La justice ne doit jamais être un simple manteau. Elle doit imprégner toutes nos pensées, toutes nos habitudes et tous nos actes. Alors nous connaîtrons la liberté, la paix, le contentement et le bonheur. Cette récompense est assurée à l'homme juste qui reflète la gloire de son Créateur et qui est transformé « en la même image, de gloire en gloire, comme par le Seigneur, l'Esprit ». Recherchons donc la justice car nous lisons: « Observe l'homme intègre et regarde l'homme droit. Car il y a un avenir pour l'homme de paix. » — II Corinthiens 3:18; Psaume 37:37, *Sy*.

LA DOMINATION SUR LES ANIMAUX

De quel droit l'homme domine-t-il sur les animaux? Quand les humains vivront-ils en paix avec les bêtes?

SOUVENT, l'homme s'étonne des capacités des animaux, et pourtant, sa domination sur le règne animal est incontestable. Bon nombre d'animaux sont à même de surpasser l'homme dans la course, la nage, le saut et l'alpinisme, et pourtant, l'homme est leur maître. Beaucoup de bêtes ont la vue plus perçante, l'ouïe plus fine et l'odorat plus développé, cependant, l'homme domine sur elles. Sous le rapport de la force, l'homme est loin de pouvoir rivaliser avec un éléphant. En effet, un de ces pachydermes en Birmanie tira une charge de quatre tonnes, exploit peu banal quand on songe que la charge n'était pas montée sur roues. Et cependant, l'homme s'est montré plus puissant que la bête la plus gigantesque; il a dompté les animaux et les a fait travailler pour lui. En Orient, où l'éléphant remplace les machines, il travaille toujours sous la direction de l'homme. D'ailleurs, où que l'on étudie les rapports entre l'homme et la bête, c'est l'homme qui exerce l'autorité, qui domine sur la création animale.

Dans les déserts de l'Afrique et du Moyen-Orient, l'homme a fait du chameau une bête de somme. Au Siam, le buffle tire la charrue à travers l'eau et la boue, là où un tracteur serait inutile. Les Lapons des régions arctiques ont fait du renne une bête de trait; non seulement il tire leurs traîneaux mais il effectue d'autres travaux utiles. Les Tibétains ont domestiqué le yack tandis que les bergers de la Nouvelle-Zélande ont toujours des chiens comme compagnons. Ces précieux auxiliaires canins obéissent aux ordres de leurs maîtres et ramènent pour la tonte des troupeaux comptant souvent des milliers de moutons. Dans les fermes, on lâche les chiens très tôt le matin. Sans qu'on leur dise un mot, ils courent vers les prairies pour rassembler de cinquante à cent vaches et les ramener à la barrière la plus proche des étables. Il ne reste au fermier qu'à ouvrir la barrière et à laisser entrer les vaches pour la traite.

Sur les hauteurs des Andes, les lamas sont les amis, les compagnons et les bêtes de trait des Indiens. Les petits sont leurs animaux familiers.

Oui! partout, l'homme est maître de son domaine: la terre. Il a même dressé des mammifères marins à jouer avec lui et à exécuter des tours. Il a appris aux oiseaux à chasser, à pêcher, à parler et à jouer. Un naturaliste parvint à enseigner à une araignée à sauter sur sa main pour prendre de la nourriture. Il existe même des puces savantes que l'on fait sauter à travers un cerceau. L'homme a dompté jusqu'aux lions et aux serpents.

Incontestablement, l'homme domine sur les autres créatures terrestres. Toutefois, il ne s'est pas arrogé lui-même ce pouvoir, il lui a été donné par son Créateur car nous lisons: « Dieu créa l'homme à son image, il le créa à l'image de Dieu, il créa l'homme et la femme. Dieu les bénit, et Dieu leur dit: Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre, et l'assujettissez; et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, et sur tout animal qui se meut sur la terre. » — Genèse 1:27, 28.

Sans la permission divine, l'homme ne pourrait exercer une domination légitime sur les animaux car les bêtes dépendent probablement moins de l'homme que l'homme des bêtes. Sous le rapport de l'ancienneté, les animaux l'emportent car ils habitaient la terre avant la

création des premiers humains. En ce qui concerne la matière dont ils sont formés, l'homme et les bêtes sont sur un pied d'égalité puisque la Parole de Dieu affirme: « La supériorité de l'homme sur la bête est nulle; (...) tout a été fait de la poussière et tout retourne à la poussière. » (Ecclésiaste 3:19, 20). Il était donc nécessaire que le Créateur définisse formellement les droits des humains en ce qui concerne les choses créées pour leur bien-être. C'est pourquoi Jéhovah Dieu autorisa l'homme à assujettir la terre et à dominer sur les animaux. Puisque l'homme a été créé à l'image de Dieu, un tel pouvoir est logique et convenable. Toutefois, Dieu y imposa des limitations: l'homme n'est point autorisé à dominer sur ses semblables.

C'est donc par la volonté et le décret divins que l'homme exerce sa domination. Ayant accordé à l'homme l'autorisation de dominer sur la création inférieure — la terre, ses produits et les animaux — le Créateur lui confia ces choses pour qu'il manifeste sa puissance. C'est pourquoi le psalmiste écrivit: « Les cieux sont les cieux de l'Eternel, mais il a donné la terre aux fils de l'homme. » — Psaume 115:16.

L'homme est doué des qualités nécessaires pour dominer

L'homme est le maître divinement constitué du monde animal et du monde végétal. Le Créateur l'a établi tel à cause du mécanisme merveilleux de l'incomparable intelligence dont il le dota. C'est en effet l'énorme différence entre l'intelligence humaine et celle de l'animal qui rend l'homme nettement supérieur à la bête. L'éléphant possède sans doute une grande force, mais c'est l'homme qui, grâce à ses facultés mentales et aux puissantes armes qu'il s'est forgées, a affirmé sa domination sur les animaux. Le singe peut contempler la voûte étoilée, mais de toutes les créatures terrestres, seul l'homme peut réfléchir à la signification des merveilleux corps célestes et s'exclamer: « Les cieux racontent la gloire de Dieu, et l'étendue manifeste l'œuvre de ses mains. » (Psaume 19:2). Seul l'esprit humain est capable de raisonner, dans l'acception la plus large du terme. C'est d'ailleurs aux humains que le Créateur a donné l'invitation suivante: « Venez, et raisonnons ensemble. » (Esaïe 1:18, *American Standard Version*). Seul l'esprit humain peut concevoir l'idée du temps et de l'espace, apprécier le fait qu'« il y a un temps pour tout, un temps pour toute chose sous les cieux ». (Ecclésiaste 3:1). Seul l'homme possède une conscience, la faculté de « discerner ce qui est bien et ce qui est mal ». L'homme est la seule créature terrestre à pouvoir « comprendre avec tous les saints quelle est la largeur, la longueur, la profondeur et la hauteur, et connaître l'amour de Christ, qui surpasse toute connaissance ». Et enfin, seul l'homme est capable de se revêtir « d'entrailles de miséricorde » et de connaître la honte. — Hébreux 5:14; Ephésiens 3:18, 19; Colossiens 3:12; Genèse 2:25.

Doté d'un esprit porté vers la justice et la sainteté, de la faculté de raisonner sainement, d'agir avec droiture et d'étendre ses connaissances, l'homme parfait possédait toutes les qualités requises pour dominer sur la création inférieure. Doué de la sagesse, de la justice, de l'amour et de la puissance — ces qualités étant parfaitement équilibrées — l'homme fut établi maître de toutes les créatures dépourvues de ces dons intellectuels et moraux. Possédant ces nobles qualités, il ressemble à son Créateur à l'image de qui il fut créé. Aussi exerce-t-il sa domination dans toutes les parties de son domaine. Il n'est rien qui soit à sa portée qu'il n'essaie de s'assujettir. Il a fait des mers ses voies de communication et des astres ses pilotes. Il a tiré parti du soleil pour blanchir, pour chauffer et pour produire de l'énergie. Il a extrait des entrailles de la terre des métaux précieux et utiles ainsi que du combustible. Il a fait de l'électricité sa messagère, des animaux et des végétaux ses serviteurs. Sa domination croissante n'est-elle pas manifeste?

La distribution des plantes et des animaux

Sans doute en ordonnant à l'homme de dominer sur les animaux et d'assujettir la terre, le Créateur voulait qu'au fur et à mesure que les humains multiplieraient, ils distribuent les plantes et les animaux sur toute la surface du globe. Effectivement, bien que cette distribution de la flore et de la faune ait été effectuée en grande partie indépendamment de son influence, l'homme y a néanmoins contribué. La facilité avec laquelle certains animaux et végétaux se multiplient et prospèrent dans les régions où l'homme les a introduits, indique que celui-ci pourrait faire beaucoup pour embellir la terre. Lorsque les Anglais s'établirent en Australie, ce pays ne connaissait pas le lapin. Les spécimens apportés pour les besoins de la chasse se propagèrent si rapidement qu'ils devinrent une menace pour l'élevage. De même, la Nouvelle-Zélande ne connaissait pas la mûre sauvage. Quand l'homme y transplanta quelques plants, ils ne tardèrent pas à envahir des milliers d'hectares de bonnes terres. L'homme introduisit aux Etats-Unis le moineau qui s'y est multiplié à tel point que les moineaux représentent aujourd'hui quarante pour cent de la gent ailée de ce pays. L'homme pourrait distribuer, avec autant de facilité, d'autres plantes et animaux sur toute la surface de la terre, afin d'embellir et de soigner notre planète.

L'interdiction de pratiquer l'idolâtrie

Puisque Dieu a autorisé l'homme à dominer sur les animaux, combien il est insensé et inique de vouer un culte à ces créatures car seul le Créateur, Jéhovah, mérite l'adoration! Ce fut pour la protection de l'homme que Dieu lui donna cet ordre: « Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face. Tu ne te feras point d'image taillée, ni de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux, qui sont en bas sur la terre, et qui sont dans les eaux plus bas que la terre. Tu ne te prosterneras point devant elles, et tu ne les serviras point; car moi, l'Eternel, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux (un Dieu exigeant un dévouement exclusif, *NW*). » (Exode 20:2–5). En désobéissant à ce commandement, l'homme abandonnerait la charge de régisseur de la terre que Dieu lui avait conférée, il renoncerait à sa domination.

L'histoire contient d'innombrables exemples du culte des animaux. Paul, apôtre inspiré, écrivit: « Ils sont devenus fous; et ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible en images représentant l'homme corruptible, des oiseaux, des quadrupèdes, et des reptiles. (...) [Ils] ont changé la vérité de Dieu en mensonge, et (...) adoré et servi la créature au lieu du Créateur, qui est béni éternellement. » Au dire d'Hérodote, célèbre historien de l'antiquité, l'hippopotame n'était sacré que dans le nome égyptien de Paprêmis tandis que les villes d'autres régions adoraient divers oiseaux, poissons et serpents. « Quand les chats meurent, raconte Hérodote, on les porte dans des édifices sacrés », pour les embaumer. Les Egyptiens réservaient des terres à l'entretien des animaux sacrés. Celui qui tuait un animal sacré de

propos délibéré était puni de mort. Si l'animal tué était un chat, un faucon ou un ibis, le peuple, furieux, attendait rarement les formalités d'un procès. Le meurtrier était mis à mort sur-le-champ sans merci. A l'époque des Ptolémées, un Romain qui avait tué un chat accidentellement fut littéralement mis en pièces par la foule déchaînée malgré les efforts de la garde royale pour le sauver. — Romains 1: 22, 23, 25.

Même de nos jours, on pratique le culte des animaux. En Orient, des vaches, des singes, des paons et des serpents sacrés errent librement dans les rues, et on se prosterne devant des images de ces bêtes. Pour certains Orientaux, tuer une vache, qu'elle soit malade ou bien portante, constitue un péché grave. Les adorateurs du serpent considèrent le cobra comme un dieu incarné. En fait, l'idolâtrie est largement pratiquée dans le monde entier.

D'autres abusent de leur droit de dominer sur les animaux. Nombreux sont ceux qui ont laissé mourir des bêtes de faim, qui les ont déchiquetées, écartelées ou brûlées vives, souvent au nom du « sport ». Aujourd'hui encore, des combats de taureaux, de coqs, de poissons, de chiens et d'autres « sports » de ce genre provoquent la mort de nombreux animaux. De telles pratiques constituent un abus manifeste de la domination de l'homme sur les animaux. Le Sage écrivit: « Le juste prend soin de son bétail, mais les entrailles des méchants sont cruelles. » Les mauvais traitements que beaucoup d'humains ont infligés aux animaux prouvent la véracité de ce proverbe. — Proverbes 12: 10.

La chasse et la pêche

Faut-il conclure de ce qui précède que pêcher et chasser constituent un péché? Nullement! à condition toutefois que le sang des animaux soit versé non par sport mais pour le bien de l'humanité. Ce fut Dieu qui, le premier, mit à mort des animaux pour faire au premier couple humain des habits de peau. Il approuva également le sacrifice que fit Abel des premiers-nés de son troupeau. La loi de Moïse ordonnait les sacrifices d'animaux dans le culte. L'ordre divin suivant est toujours en vigueur: « Tout ce qui se meut et qui a vie vous servira de nourriture. (...) Seulement, vous ne mangerez point de chair avec son âme, avec son sang. » Il a été défendu, tant aux chrétiens qu'aux Israélites, de manger de la chair animale qui n'a pas été saignée. Le chrétien ne s'oppose pas à l'utilisation de la chair animale comme nourriture. Jésus mangeait du poisson et de l'agneau. Un jour, il dirigea une opération de pêche au filet et à une autre occasion il ordonna d'attraper un poisson à l'aide d'un hameçon. Par conséquent, les Ecritures autorisent la chasse et la pêche pour se procurer de la nourriture mais elles ne donnent pas à l'homme le droit de tuer des bêtes par plaisir. — Genèse 9: 3, 4; 3: 21; 4: 3–5; Luc 24: 42, 43; 5: 4–6; Matthieu 17: 27.

Dans le monde nouveau de Dieu, la paix régnera entre l'homme et les animaux car celui-là recouvrera sa domination légitime sur ceux-ci. Le prophète Esaïe décrit en ces termes cette unité parfaite qui durera éternellement: « Le loup habitera avec l'agneau, et la panthère se couchera avec le chevreau; le veau, le lionceau, et le bétail qu'on engraisse, seront ensemble, et un petit enfant les conduira. (...) Il ne se fera ni tort ni dommage sur toute ma montagne sainte; car la terre sera remplie de la connaissance de l'Eternel, comme le fond de la mer par les eaux qui le couvrent. » (Esaïe 11: 6–9). Ce merveilleux état de choses sera l'héritage des habitants du monde nouveau de justice!

LE CHÊNE-LIÈGE dans la vie moderne

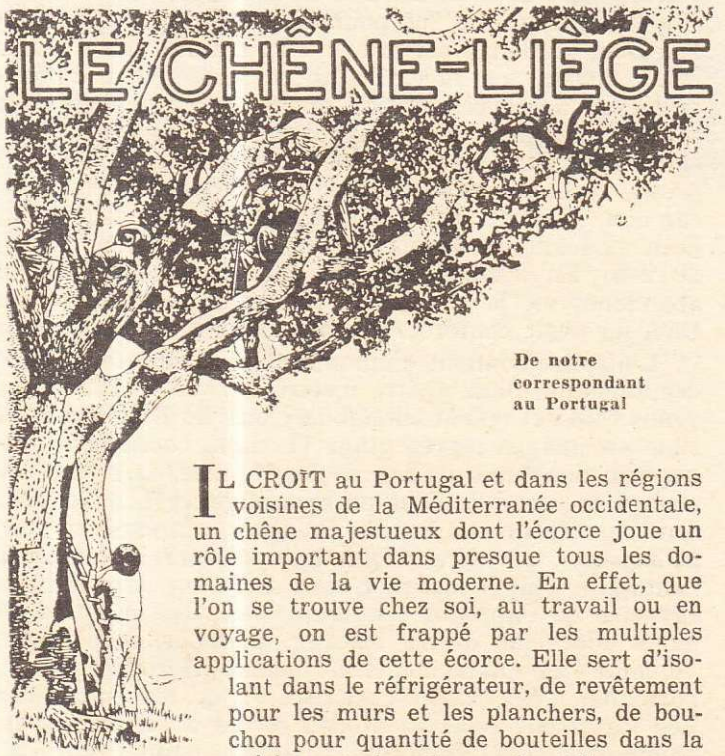

De notre correspondant au Portugal

IL CROÎT au Portugal et dans les régions voisines de la Méditerranée occidentale, un chêne majestueux dont l'écorce joue un rôle important dans presque tous les domaines de la vie moderne. En effet, que l'on se trouve chez soi, au travail ou en voyage, on est frappé par les multiples applications de cette écorce. Elle sert d'isolant dans le réfrigérateur, de revêtement pour les murs et les planchers, de bouchon pour quantité de bouteilles dans la cuisine et la pharmacie. Elle assure l'étanchéité de nombreux organes d'une automobile. Elle est utilisée pour l'isolement acoustique de bâtiments industriels et pour amortir le bruit des machines. Les appareils de sauvetage des paquebots de ligne, ainsi que d'innombrables autres articles d'usage courant, sont faits de cette écorce.

Cette merveilleuse matière aux multiples applications est le liège.

Le chêne-liège atteint généralement une hauteur de huit à quinze mètres et souvent un diamètre d'environ un mètre vingt. Il pousse le mieux dans les régions où il y a un peu de pluie, beaucoup de soleil et une atmosphère humide. C'est pourquoi le climat du Portugal méridional lui convient à merveille. Chaque chêne exige des soins individuels; on doit l'émonder de temps en temps pour lui donner la forme qui assurera une production maximum de liège. En même temps, cet émondage augmente sa production de fruits car les glands sont utilisés pour engraisser les porcs. C'est grâce aux bons soins que les Portugais prodiguent à leurs chênes que ceux-ci ont un rendement si élevé de liège de qualité excellente. L'écorce de presque tous les arbres contient ces cellules de liège mais seul le chêne-liège possède des couches assez épaisses de cette substance pour permettre l'utilisation commerciale.

Un microscope révèle que le liège est formé par un réseau délicat de cellules minuscules (un centimètre cube en

contient environ quarante-deux millions). Toutefois, les bulles d'air emprisonnées dans ces cellules constituent un peu plus de cinquante pour cent de leur volume. C'est cette structure cellulaire qui confère au liège sa flottabilité remarquable, sa compressibilité et son élasticité. Pour la même raison, cette matière est un mauvais conducteur de la chaleur, du son et de l'électricité. Elle est imperméable aux liquides et aux gaz, est ignifuge, absorbe les vibrations et résiste à l'action destructrice des intempéries. C'est à cause de toutes ces qualités que le liège est tant recherché.

La récolte du liège

La formation du liège s'opère très lentement. Les jeunes chênes en sont dépourvus mais on en trouve chez les arbres d'une dizaine d'années. Puisque l'enlèvement prématuré de cette écorce est très nuisible pour l'arbre on ne commence le démasclage que lorsque le chêne est âgé de quinze à trente ans. A partir de ce moment, on peut procéder à un levage de liège tous les neuf ou dix ans. Au Portugal, la loi exige un intervalle d'au moins neuf ans entre les récoltes. Le liège qui reste sur l'arbre plus longtemps est de qualité supérieure. Les bons chênes produisent du liège pendant cent cinquante années environ. L'enlèvement du liège ne fait aucun tort au chêne, au contraire, il lui est salutaire car une nouvelle couche, de qualité meilleure, se forme.

Des ouvriers habiles effectuent le démasclage à l'aide d'un *machado* manié avec soin pour éviter d'endommager l'arbre. L'ouvrier commence par fendre l'écorce du haut en bas. Ensuite, il pratique une entaille autour du tronc au sommet et au bas de la fente verticale. Parfois, après cette opération, on laisse reposer l'arbre pour que la croissance d'une nouvelle couche d'écorce dégage celle que l'on vient d'entailler. Alors, la couche extérieure s'enlève facilement à la main. Souvent cependant, l'ouvrier introduit le manche — en forme de coin — de sa hachette sous la couche de liège afin de la soulever. On peut également effectuer le démasclage des grosses branches inférieures des vieux arbres.

Le liège enlevé d'un chêne pour la première fois est dit « vierge ». Rugueux et ligneux, il est de piètre qualité, mais à chaque levage la qualité s'améliore jusqu'à la cinquième ou sixième récolte, après quoi, elle reste plus ou moins stationnaire. Le levage doit se faire en été.

Le liège récolté est empilé en tas de dimensions considérables pour sécher. Ensuite, il est bouilli, opération qui lui enlève les saletés, les sels minéraux et le tanin. De plus, elle rend le liège plus élastique et plus souple. Après avoir été bouillies pendant une heure, les planches humides de liège sont séchées au soleil durant une dizaine de jours. Les planches des cinq qualités qui remplissent les conditions requises pour le commerce, sont alors rebouillies pendant une heure et ensuite découpées en carrés.

Les déchets

Les déchets qui restent après la fabrication de flotteurs et d'autres petits objets sont broyés et transformés en granulés. Le liège granulé constitue un emballage antichoc excellent pour les fruits et les œufs. On l'utilise également comme isolant pour remplir des espaces de forme irrégulière et comme matière de charge pour certains plastiques. C'est dans la construction navale qu'il est le plus demandé, pour les installations de réfrigération et les cloisons isolantes.

Probalement, une des inventions les plus remarquables dans l'industrie du liège fut la fabrication des lièges agglomérés. Les déchets de liège et le liège de qualité inférieure sont broyés à une certaine température. Les granulés, introduits dans des moules, subissent une forte pression qui en exprime la résine laquelle suffit pour agglomérer les granulés. Les panneaux de liège aggloméré ont d'innombrables usages et notamment l'isolation acoustique et thermique car cette matière est le meilleur des isolants lorsqu'il s'agit de températures basses et normales. Non seulement on peut l'utiliser dans les appareils et locaux de réfrigération, mais également dans les habitations, les hôpitaux, les salles de conférences, etc. Puisqu'il est imputrescible et résiste aux rongeurs, le liège aggloméré est une matière idéale dans les climats tropicaux. On s'en sert également dans les usines où l'humidité provoque beaucoup de condensation sur les murs et les plafonds.

Le liège aggloméré amortit les vibrations des machines. Il forme pour celles-ci une fondation élastique qui ne transmet pas les vibrations et est particulièrement indiqué pour les machines tournant à une grande vitesse.

Les granulés composant le liège aggloméré destiné à l'isolement acoustique doivent être plus fins et de meilleure qualité que ceux qui forment le liège servant à l'isolement thermique. Le liège aggloméré s'emploie pour l'insonorisation d'écoles, d'hôpitaux, de restaurants, de salles de conférences, de studios de radiodiffusion et d'autres bâtiments où il est nécessaire de supprimer le bruit et les échos.

Il joue un rôle important dans l'industrie automobile. Il a permis à cette industrie d'accélérer son programme de production en série en permettant le découpage à la presse de pièces dont on peut assurer l'étanchéité au moyen d'obturateurs en liège.

Une matière idéale pour les bouchons

Du fait que le liège reprend sa forme première après avoir subi une forte pression, il a été utilisé depuis longtemps — au moins deux mille ans — pour la fabrication de bouchons de fioles et de tonneaux. Le liège est si élastique qu'un bouchon resté dix ans dans une bouteille augmente en volume de soixante-quinze pour cent lorsqu'il est enlevé. Le liège a été utilisé pour les tampons de tonneaux depuis la haute antiquité mais ce fut l'invention du verre et la fabrication de bouteilles qui lui trouvèrent de nouvelles applications. En fait, la fabrication de bouteilles de verre donna un grand essor à l'industrie du liège. Jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle, cette matière a été surtout utilisée pour fabriquer les bouchons, les tampons, les appareils de sauvetage, les flotteurs et les coiffes de chapeaux.

Le liège est toujours la meilleure matière pour la fabrication de bouchons pour vins fins destinés à être conservés pendant des années. Puisque le liège est sans odeur, il ne communique aucun goût au vin. On peut l'employer pour boucher les bouteilles contenant les liqueurs les plus fines. Il empêchera celles-ci de se détériorer et n'en altérera pas le goût. La bouteille restera hermétiquement fermée car ni l'alcool ni le temps ne fera pourrir le bouchon.

Environ la moitié de la production mondiale de cette écorce merveilleuse vient du Portugal qui en met quelque 180 000 tonnes par an sur le marché, soit un peu plus que tous les autres pays producteurs réunis. Le Portugal exporte le liège en plus de cent pays. Au cours d'une période de trois ans, cette matière représentait 20 pour cent des exportations moyennes du pays. Par conséquent, elle constitue pour le Portugal sa source la plus importante de devises étrangères. Un projet est à l'étude en vue du boisement de vastes régions improductives avec des chênes-lièges afin d'augmenter la production et de maintenir le Portugal en tête de la liste des pays producteurs.

Le touriste dans ce pays ne devrait pas manquer le spectacle intéressant des travailleurs aux pieds nus en train d'enlever avec adresse la précieuse écorce de ces arbres remarquables. Il pourrait visiter aussi une des fabriques où le liège subit l'usinage. L'une d'elles est située à Seixal, au sud de Lisbonne.

Sans conteste, le majestueux chêne-liège du Portugal joue un rôle important dans la vie moderne. Il constitue une preuve de plus qu'un Créateur sage pourvut à tous les besoins de l'homme lorsqu'il créa la terre et sa végétation il y a si longtemps. « Que tes œuvres sont en grand nombre, ô Eternel! Tu les as toutes faites avec sagesse. La terre est remplie de tes biens. » — Psaume 104: 24.

L'EGYPTE est une des deux nations contemporaines qui possèdent l'histoire écrite la plus ancienne. Quiconque songe à visiter le pays des pharaons ferait bien d'étudier d'abord son histoire passionnante. Il comprendra mieux les nombreux vestiges impressionnants, bien conservés, d'édifices élevés il y a des milliers d'années.

A part la verdoyante vallée du Nil, encadrée de vastes déserts, l'Egypte n'est pas un pays à la végétation luxuriante. Au delà de cette vallée, la végétation est clairsemée. Dans la Haute-Egypte, la bande de verdure bordant le Nil a une largeur d'environ cinq kilomètres de chaque côté du fleuve mais au nord du Caire, elle s'élargit pour former une région plus importante de terres fertiles.

L'Egypte doit sa fertilité au Nil, ce fleuve, le plus long d'Afrique, formé par l'union du Nil blanc et du Nil bleu. Le premier prend naissance en Ouganda, le second en Ethiopie, et leur confluent est situé un peu en aval de Khartoum dans le Soudan. Le Nil est le centre de la vie du pays. Au nord du Caire, il se divise en deux branches à un endroit appelé en arabe *El-Qanater El-Khayreya,* expression qui signifie littéralement « les viaducs charitables ». Ce nom est dû vraisemblablement aux ponts à arcades pourvus de vannes, qui sont nombreux dans cette région. L'endroit est très pittoresque et agrémenté de beaux jardins. Les habitants du Caire aiment passer ici les fins de semaine. Ils s'y rendent souvent par les bateaux de plaisance qui mettent une heure et demie pour faire le trajet.

Un bras du Nil se dirige vers le nord-est et se jette dans la Méditerranée près de Port-Saïd, tandis que l'autre coule vers le nord-ouest et se déverse dans la mer près d'Alexandrie. Jadis, le Nil avait sept bouches mais au cours des ans, cinq ont été envasées. Le Delta est un immense éventail de près de deux cents kilomètres de largeur.

L'Egypte n'a en fait que deux saisons: l'été et l'hiver. L'hiver n'est en réalité qu'une courte période plus fraîche et qui amène un peu de pluie. Le Caire n'en reçoit que 25 millimètres par an et Alexandrie, sur la côte méditerranéenne, un maximum de 20 centimètres. Au cours des mois torrides de l'été, il ne pleut jamais. Ouadi-Halfa, dans l'extrême sud du pays, ne reçoit aucune précipitation.

Au printemps, un vent chaud, le *khamsin,* souffle du désert. Ce mot arabe signifie « cinquante » et se rapporte au fait que ce vent souffle par intermittence durant une cinquantaine de jours chaque année. Non seulement le *khamsin* est sec et brûlant, mais il est chargé de nuages de sable si épais qu'ils voilent parfois les rayons du soleil.

Les villes importantes

Le Caire offre aux touristes un grand choix de bons hôtels et notamment le Nile Hilton qui vient d'être terminé. Un bon service d'autobus et de tramways dessert toutes les parties de la ville.

Les musées contiennent de magnifiques collections d'antiquités égyptiennes de toutes les époques de l'histoire passionnante de ce pays. Les célèbres pyramides et le sphinx de Gizèh sont situés à une quinzaine de kilomètres au sud du Caire.

A trente-cinq kilomètres au sud de la capitale, sur la rive occidentale du Nil, le touriste peut visiter ce que certains considèrent comme les ruines les plus anciennes de l'Egypte, celles de Memphis. De nos jours, il ne reste que quelques vestiges de cette ville, les conquérants arabes du sixième siècle ayant emporté une grande partie des matériaux de construction pour élever le Vieux Caire. Mais on y voit encore, entre autres, un magnifique sphinx en albâtre et une énorme statue de Ramsès II en granit rose. A trois kilomètres vers l'ouest, se trouve le fameux Sérapéum où on ensevelissait les Apis. La nécropole contient vingt-quatre sarcophages de ces taureaux sacrés adorés à Memphis par les anciens Egyptiens. D'autres monuments intéressants de cette région sont les *mastabas* ou sépultures de simples particuliers, dont le plus important est la pyramide à degrés.

Louksor est une autre ville captivante mais elle est située dans la Haute-Egypte à une distance considérable du Caire. C'est à cet endroit que s'élevait la ville pharaonienne de Thèbes, pendant longtemps capitale de l'Egypte ancienne. Thèbes s'étendait sur les deux rives du Nil tandis que Louksor n'occupe que la rive occidentale.

Les restes impressionnants de Thèbes témoignent de la magnificence de cette ville célèbre qui était appelée alors « la merveille du monde ». Les ruines comportent des tombeaux, des sphinx, des pylônes, des obélisques et beaucoup d'autres monuments. Le visiteur ne doit pas manquer de voir la fameuse Vallée des Rois où subsistent encore de nombreux tombeaux royaux artistement décorés. Presque tous les touristes en Egypte incluent Louksor dans leur itinéraire.

Un réseau de bonnes routes relie la plupart des villes. Ces routes et les 8000 kilomètres de voies ferrées facilitent les déplacements. Les voyageurs qui ont le temps trouvent agréable d'utiliser les bateaux qui sillonnent le Nil et les nombreux canaux.

Les conditions économiques

Dans ses efforts pour aider l'Egypte à se suffire à elle-même, le gouvernement a encouragé la création de nouvelles industries. Il a fait venir des spécialistes de l'étranger pour aider les techniciens égyptiens à construire et à exploiter des aciéries et des usines pour la fabrication des matières plastiques, des réfrigérateurs, des articles de ménage et de bureau en métal, du caoutchouc, des produits chimiques et pharmaceutiques, des accessoires électriques et des lainages. On étudie des projets de construction de divers véhicules: autobus, camions et automobiles.

Les nouvelles usines ont fait beaucoup pour aider à vaincre le chômage. L'Egypte possède un excédent de travailleurs manuels, mais il y a pénurie d'ouvriers spécialisés et de techniciens.

Il n'y a pas crise de logement dans ce pays. Les habitations de toutes sortes abondent, depuis les modestes maisonnettes de pisé jusqu'aux grands im-

meubles luxueux et climatisés. Les citadins habitent généralement un appartement dans un immeuble de deux ou trois à trente-six étages. Bien entendu, les loyers varient suivant le genre de logement. Les plus modestes ne coûtent que vingt-cinq nouveaux francs (français) la chambre, tandis que d'autres, plus somptueux, coûtent jusqu'à cent francs la chambre. L'habitation moyenne est pourvue d'électricité et d'eau courante. Certains immeubles modernes ont même l'eau chaude courante.

Bien qu'il ait augmenté depuis quelques années, le prix de la nourriture n'est pas excessif. De nombreux ménages dépensent environ cent vingt-cinq francs par mois et par personne pour la nourriture.

L'aliment de base chez les *fellahin* est le *fūl*, un grand haricot qui ressemble au haricot de Lima mais qui est moins fin. Les gens de condition humble mangent rarement de la viande. En général, les aliments sont cuits à l'eau ou frits. Les boissons les plus courantes sont le café turc et le thé. La seule boisson alcoolisée est la *būzah*, une sorte de bière à base de pain fermenté.

L'enseignement

Depuis quelques années, l'Egypte a déployé de sérieux efforts pour supprimer l'analphabétisme, c'est pourquoi l'instruction est obligatoire. On construit chaque année de nouvelles écoles à travers le pays, et presque tous les villages en sont pourvus à l'heure actuelle. Les grands villages possèdent des écoles préparatoires, et les villes des établissements d'enseignement secondaire.

L'Egypte possède cinq universités dont trois sont au Caire, une à Alexandrie et la dernière à Siout, en Haute-Egypte. Un des trois établissements du Caire est l'université américaine. On est également sur le point d'ouvrir une nouvelle université libre dont la construction est pour ainsi dire achevée.

En plus des écoles communales arabes, il existe des écoles anglaises, grecques, françaises, italiennes et arméniennes, qui donnent un enseignement primaire et secondaire dans leur langue. Certaines de ces écoles sont exploitées par des religieux, d'autres par des communautés étrangères et d'autres encore par des particuliers.

Les écoles libres sont payantes mais les étrangers pauvres bénéficient souvent d'un prix très bas, ou même ne paient rien, dans les écoles de leur communauté. Le programme d'études comprend notamment la musique et les sports. L'instruction religieuse est obligatoire sauf dans les universités. Les villes et les grands villages organisent des cours du soir pour adultes.

Le peuple

Les Egyptiens sont réputés pour leur hospitalité. Il est courant de voir un maître de maison inviter chez lui des gens dont il vient seulement de faire la connaissance, afin de leur offrir du café, du thé ou une boisson rafraîchissante. Les Egyptiens estiment que c'est un plaisir et un honneur de recevoir de la visite et ils manifestent leur attitude accueillante en disant au visiteur: « Vous nous avez éclairés », « Votre visite nous a réjouis », « La bénédiction est venue sur notre maison », « Cette occasion est des plus heureuses », ou quelque autre formule de ce genre. Le touriste sera accueilli de la sorte lorsqu'il entre dans un magasin, surtout s'il demande un renseignement au sujet d'un objet d'art ancien ou moderne. Les Egyptiens ont également l'habitude d'émailler leur conversation de proverbes.

Tous les Egyptiens contemporains n'ont pas pour ancêtres les Egyptiens de l'antiquité car certains descendent des conquérants arabes. C'est pourquoi l'islamisme est la religion prédominante de ce pays (il est pratiqué par quatre-vingt-dix pour cent des habitants). Il n'est pas rare de voir un fermier faire sa prière en plein champ ou un huissier dans le vestibule des bureaux où il est employé.

Sans doute n'avez-vous jamais visité l'Egypte, mais au moins nous espérons vous avoir donné une idée du pays des pharaons. Qui sait si un jour vous ne viendrez pas le voir ?

La boxe

COMMENT LE CHRÉTIEN DOIT-IL ENVISAGER CE SPORT ?

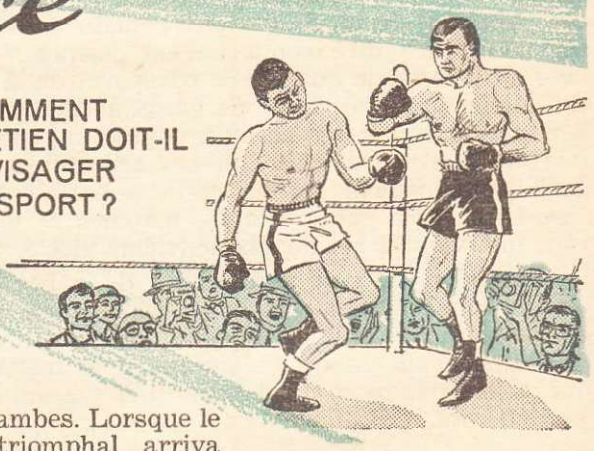

QUAND, le 26 juin 1959, Ingemar Johansson mit knock-out Floyd Patterson, au Yankee Stadium de New-York, la Suède exulta. Ce fut une avalanche de cadeaux et le roi de Suède lui-même adressa à Johansson ses félicitations les plus chaleureuses. La nuit du match, lequel commença à 3 h. 30 du matin, heure suédoise, de nombreux Suédois restèrent éveillés pour en écouter le radio-reportage. Dès que le résultat fut connu, les gens sortirent en flots dans les rues, criant et chantant dans un délire de joie.

Le retour du vainqueur en Suède provoqua de nouveaux transports d'enthousiasme. Le club sportif de Gothenburg, ville natale de Johansson, organisa un cortège triomphal depuis l'aéroport jusqu'au plus grand stade de la localité où les manifestations délirantes faillirent provoquer une émeute. Les sommités du monde sportif et du monde des spectacles rivalisèrent de dithyrambes. Lorsque le cortège triomphal arriva à Stockholm, Set Svanholm, directeur de l'Opéra, chanta devant 15 000 personnes, un vieux chant suédois en l'honneur du nouveau champion poids lourd.

Cependant, tous les Suédois ne s'emballèrent pas de la sorte. L'*Expressen*, le plus important journal du soir

de Stockholm, attira l'attention de ses lecteurs sur quelques faits tragiques relatifs à la boxe. Il signala que chaque année, ce « sport » coûte la vie à plusieurs boxeurs tandis que d'autres sont grièvement blessés. « Selon la loi criminelle, déclara l'*Expressen*, la boxe constitue une agression avec intention délictueuse. Les voies de fait que l'on nomme la boxe, se pratiquent sous le feu des projecteurs, mais il est grand temps de projeter une autre lumière sur ce qui se passe sur le ring: la lumière de la législation criminelle qui enlèverait à ces voies de fait autorisées leur caractère légal. »

Le *Dagen*, un journal religieux, abonda dans le même sens. « Ce genre de divertissement est un signe des temps, dit-il. Ce n'est qu'après avoir essayé toute la gamme des distractions convenables sans être satisfait, que l'on s'est tourné vers une forme de divertissement aussi « raffinée » que le pugilat. C'est là le signe certain d'une culture décadente. » Ce journal envisage la boxe comme une forme moderne des anciens combats de gladiateurs.

Un peu d'histoire

La boxe fut incorporée dans les jeux Olympiques en l'an 688 avant Jésus-Christ. Les Grecs utilisaient d'abord des « gants » formés de lanières de cuir souple. Plus tard, on employa un cuir plus dur et parfois garni de fer. Vers l'an 400 avant Jésus-Christ, les gants de pugilat, appelés cestes, étaient presque entièrement métalliques; ils infligeaient des blessures très graves et souvent la mort. Les Romains se passionnèrent à tel point pour la boxe qu'ils inventèrent des cestes de plus en plus meurtriers, aussi les pugilats ne tardèrent-ils pas à devenir des combats à mort. Pour remporter la victoire, il fallait tuer son adversaire, résultat obtenu sans difficulté à l'aide du ceste. Les quelques premiers coups suffisaient pour lui fracasser la figure.

Le vainqueur d'un pugilat au ceste était l'objet de grands honneurs. On prononçait à son sujet de longs panégyriques et on lui rendait hommage. Les prix qu'il remportait étaient souvent fabuleux. Bref, les champions de ces anciens combats étaient considérés comme les rois des athlètes, tout comme les champions poids lourds de nos jours.

Cependant, on finit par interdire ces combats meurtriers et les adversaires devaient alors se battre à poings nus. Après le déclin de l'empire romain, la boxe disparut pour ainsi dire complètement jusqu'au début du dix-huitième siècle quand elle réapparut en Angleterre. On commença à se servir de gants à l'époque de Jack Broughton, appelé « le père du pugilat anglais ». Toutefois, les boxeurs n'utilisaient ces accessoires que pendant l'entraînement; au match, ils se battaient à poings nus. L'usage de gants lors des matches ne devint courant que vers la fin du dix-neuvième siècle.

Puisqu'on se sert aujourd'hui de gants, comment devons-nous envisager la boxe? Nous nous proposons de considérer d'abord ce « sport », dont le but consiste à blesser son adversaire et surtout à le mettre knock-out, sous le rapport du danger qu'il présente pour les participants.

L'effusion de sang et l'encéphalite des boxeurs

Ecrivant à ce sujet dans *The Saturday Evening Post* du 25 octobre 1958, Harold Barnes, directeur de combat de longue date, déclare: « J'estime que j'ai dirigé 6000 combats dont 200 rencontres importantes et 100 championnats. Mais il y a une autre statistique dont je suis peu fier: j'ai vu autant de sang couler sur le ring que si j'avais travaillé toute ma vie dans un abattoir de Chicago. (...) Si j'avais l'autorité nécessaire, j'interdirais la boxe. Franchement parlant, je considère la boxe comme une forme d'assassinat légal. Depuis 1945, environ 156 boxeurs sont morts de blessures reçues sur le ring. (...) La boxe fait plus de morts (proportionnellement au nombre de participants) que n'importe quel autre sport. »

Parlant d'un danger qui guette un plus grand nombre de pugilistes, Barnes écrit: « Entre 1920 et 1930, un médecin de Newark (New-Jersey) se livra à une étude approfondie de boxeurs. Il constata que cinquante pour cent de ceux qu'il examinait souffraient, dans une mesure plus ou moins grande, de l'encéphalite des boxeurs. Concernant une autre étude, plus récente, Barnes déclare encore: « Après avoir examiné 185 pugilistes, le Dr Ernest Jokl, professeur de médecine physique et de rééducation à l'Ecole de Médecine de l'université de Kentucky, arriva à la conclusion que bien que quelques boxeurs favorisés par la chance y échappent, la plupart souffrent de lésions graves au cerveau. »

Un officier marinier fit remarquer dernièrement dans la revue *Medical Technician,* qu'avant de monter sur le ring, les boxeurs amateurs devraient faire beaucoup d'exercices callisthéniques mais très peu de boxe. « La plupart des coups violents portés à la tête, explique-t-il, provoquent de petites hémorragies à la surface du cerveau. »

Une fois que le cerveau est endommagé par la boxe, la science médicale ne peut pas faire grand-chose pour y remédier. Commentant un article paru dans le *British Medical Journal*, dû à la plume du Dr Macdonald Critchley, neurologue à l'hôpital de King's College, *Science News Letter* (du 2 mars 1957) déclare:

« L'encéphalite des boxeurs est beaucoup plus courante parmi les professionnels que parmi les amateurs. Elle est très rare chez les boxeurs de couleur. On la trouve chez des pugilistes de tous les poids mais particulièrement chez les poids légers qui se sont mesurés avec des adversaires plus lourds qu'eux. Au dire du Dr Critchley, les professionnels et les amateurs souffrant de ce mal (appelé aussi « ébriété traumatique ») sont les victimes d'une détérioration mentale progressive, résultat direct de leur carrière. (...) D'habitude, il faut des années avant que le mal se déclare, mais alors il est trop tard pour l'enrayer et il fait des progrès constants. Les victimes se plaignent de peu d'infirmités réelles, ou d'aucune, mais elles souffrent généralement de maux de tête, de vertiges, de surdité, de tremblements, de troubles de la vue, de la locomotion et parfois de l'élocution, ainsi que d'une diminution de la mémoire. Elles tolèrent mal l'alcool. »

On peut voir un exemple de cette affection dont souffrent les boxeurs dans un film américain sur la boxe (*The Harder They Fall*) où figure un vrai pugiliste qui a perdu sa santé sur le ring. Dans son compte rendu, *Life* rapporte: « Greb, qui habite actuellement Los Angeles où il vit de charité, ne savait pas qu'on était en train de le filmer pendant cette entrevue. Il décrivit spontanément sa vie triste et solitaire. D'abord, il parla clairement mais bientôt ses facultés mentales commencèrent à s'émousser et il dut s'arrêter jusqu'à ce que les rouages du cerveau se fussent remis à tourner, — péniblement. »

L'attitude mentale et la compagnie

L'aspect moral de la boxe soulève entre autres la question suivante: quelle est l'attitude mentale du boxeur qui doit s'efforcer de mettre knock-out son adversaire? Peut-il faire preuve de bonté et de bienveillance ou bien doit-il sacrifier ces qualités chrétiennes sur l'autel de sa carrière?

En 1947, Jimmy Doyle succomba à ses blessures après une rencontre avec Ray Robinson, poids mi-moyen. Lors de l'enquête judiciaire, on demanda à Robinson pourquoi, s'il savait que Doyle était blessé, il continuait à lui asséner des coups. Robinson répondit: « C'est mon métier de faire mal aux gens! » C'est en effet le métier du boxeur, mais est-ce un métier pour le chrétien?

Dans un article publié dans *The Saturday Evening Post* du 12 janvier 1952, Carmine Vingo (connu autrefois sous le nom de Bingo Vingo), qui avait devant lui un bel avenir comme champion poids lourd, donne un aperçu lui aussi de l'attitude mentale du boxeur, du moins pendant qu'il est sur le ring. Vingo explique d'abord comment sa santé fut définitivement ruinée en 1949 au cours d'un match avec Rocky Marciano. Il poursuit en décrivant une rencontre avec un de ses meilleurs amis. C'était le premier round. « Il était impuissant, la foule le savait et moi aussi je le savais, écrit Vingo. J'entendis des cris: « Tue-le Bingo! Tue-le! » et tout à coup, je vis rouge. L'homme devant moi n'était plus mon ami, il était quelqu'un que je voulais abattre. Je crois que je l'ai frappé vingt-cinq fois. (...) Il tomba à la renverse comme une planche, le dos et les jambes raides et les bras le long du corps. (...) Plus tard, je n'avais aucun plaisir à évoquer ces souvenirs. Au contraire, ils m'écœuraient. J'étais heureux de ne plus faire un métier où, d'un instant à l'autre, on se métamorphose en assassin. Le désir de tuer m'avait quitté. Je me demandais même comment j'avais pu l'éprouver. Il est vrai que pour être un bon boxeur, il faut être un peu assassin, on ne doit pas se soucier d'éventuelles conséquences fâcheuses, que ce soit pour soi-même ou pour son adversaire. »

Est-ce admissible ou bien pour un chrétien de risquer de perdre sa maîtrise de soi et de se laisser dominer, ne fût-ce qu'un instant, par le désir de tuer? « Le fruit de l'Esprit, écrit l'apôtre Paul, c'est l'amour, la joie, la paix, la patience, la bonté, la bénignité, la fidélité, la douceur, la tempérance [maîtrise de soi, *NW*]. » — Galates 5: 22, 23.

Un autre aspect du problème moral que pose la boxe, aspect que même les journaux ont mis en vedette dernièrement, c'est celui de la corruption. Dans son numéro du 24 août 1959, *Life* a publié un article à ce sujet dû à la plume de Johansson, champion poids lourd. Celui-ci y explique qu'il lui était difficile de toucher une partie des recettes de ses matches et il décrit l'emprise qu'exerce la haute pègre sur le monde de la boxe. « Nous avons beaucoup entendu parler de la corruption dans les milieux de la boxe en Amérique, écrit Johansson, mais on se représente difficilement son envergure. » Dans une conversation entre Johansson et Jack Dempsey, ancien champion poids lourd, ce dernier déclara (selon le *New York Times* du 23 août 1959): « Depuis quelques années, c'est la haute pègre qui dirige en grande partie la boxe en Amérique. »

Est-ce bien pour un chrétien de se laisser diriger par la haute pègre ou même de fréquenter un tel milieu? La Parole de Dieu n'affirme-t-elle pas que « les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs »? — I Corinthiens 15: 33.

Séduits par la brutalité

Et que dire de l'attitude mentale des passionnés de la boxe, de la foule qui frémit devant une lutte sanglante? S'intéressent-ils à la technique de l'art ou sont-ils séduits par la brutalité. L'*Encyclopædia Britannica* affirme que même « les fanatiques de la boxe ne peuvent nier que le pugilat fait appel à tout ce qu'il y a de plus primitif dans la nature humaine ». Harvey Breit, écrivant dans le *New York Times Magazine*, abonde dans le même sens. « Enlevez à la boxe son caractère brutal, dit-il, et vous n'aurez plus de matches! (...) La brutalité est à la boxe ce qu'est le dessin au tapis. Les rencontres les plus mémorables sont les plus brutales. »

Qu'arrive-t-il lorsqu'on impose des restrictions à la brutalité? Dans son numéro d'octobre 1955, *Science Digest* fait remarquer: « On a recommandé le port d'un couvre-chef protecteur et on l'a même essayé dans les matches professionnels. Les fervents de la boxe s'abstenait d'y assister. »

Que personne se méprenne sur la question de l'habileté. Le pugiliste de l'antiquité faisait preuve d'habileté quand il tuait son adversaire à coups de ceste. Mais est-ce là le genre d'habileté qui est digne de l'enthousiasme d'un chrétien?

Est-ce bien pour un chrétien de se laisser séduire par la brutalité en la contemplant avidement soit dans une salle, soit sur un écran de télévision? Bien entendu, le choix d'un divertissement est une question personnelle pour le chrétien, toutefois, celui qui prend plaisir à la violence ne cultive pas les qualités énoncées par l'apôtre Paul quand il recommande aux chrétiens de faire de « tout ce qui est juste, tout ce qui est pur, tout ce qui est aimable », l'objet de leurs pensées. — Philippiens 4: 8.

Quel exemple les parents donnent-ils aux enfants lorsqu'ils s'enthousiasment devant la brutalité? Ils font honte à leurs enfants quand ceux-ci se battent mais ne devraient-ils pas plutôt faire un retour sur eux-mêmes?

Est-ce bien pour le chrétien de trouver plaisir à une chose qui répugne à ce point à Dieu qu'elle ne trouvera aucune place dans le monde nouveau? La violence est en opposition flagrante avec l'esprit saint, c'est pourquoi, pour remplir les conditions requises d'un surveillant dans l'assemblée, il ne faut pas que le chrétien soit « violent ». — I Timothée 3: 3.

Notre examen de la boxe nous a révélé que ce sport favorise le culte des héros et exploite l'attrait de la brutalité. En outre, elle est dirigée en grande partie par la haute pègre et elle comporte du danger physique et mental. De plus, le pugiliste risque de perdre la maîtrise de soi, de tuer ou de se faire tuer (peu importe que ce soit de façon légitime selon les lois humaines). Loin d'être le fruit de l'esprit, toutes ces choses sont en opposition directe avec l'esprit de Dieu.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

*** Plusieurs centaines de millions de personnes se prétendent chrétiennes, pourtant la société qu'elles composent ne brille pas par sa mise en pratique des principes du christianisme. Pourquoi? Quelles sont les qualités requises du chrétien? Vous le saurez en lisant notre prochain numéro.**

*** Les sourds, les aveugles et les estropiés sont incontestablement handicapés. Cependant, ils ne sont nullement condamnés à une vie improductive, bien au contraire. Vous lirez avec grand intérêt l'article intitulé « De l'aide pour les handicapés physiques » dans notre numéro du 8 mai.**

Pourquoi les témoins de Jéhovah ne fument pas

LES éditeurs de ce périodique ont reçu dernièrement une courte lettre qui posait la question suivante: « Est-ce que les gens qui fument sont acceptés comme témoins de Jéhovah? »

La société du monde nouveau composée des témoins de Jéhovah n'exige pas de chaque personne qui désire devenir témoin qu'elle s'engage préalablement à abandonner l'habitude de fumer. Les témoins estiment toutefois que quiconque est parvenu à connaître les desseins de Jéhovah et à se vouer à Lui pour faire sa volonté et qui persiste à fumer, fait preuve d'un manque de maturité. Aussi bien ne serait-ce pas donner le bon exemple aux autres. Pourquoi? Parce que l'usage du tabac est incompatible avec les quatre attributs principaux — sagesse, justice, puissance et amour — que le Créateur donna à l'homme lors de sa création.

Considérez en premier lieu l'évident manque de sagesse de ceux qui fument. La presse continue de publier des rapports établissant la nocivité du tabac. Des preuves de plus en plus irréfutables sont là indiquant que l'habitude de fumer provoque des maladies du cœur et de l'estomac, le cancer à la gorge et aux poumons, et qu'elle abrège la vie d'un homme. Bien sûr, certains docteurs contestent le bien-fondé de ces rapports mais il s'agit presque toujours de médecins qui fument eux-mêmes ou qui sont à la solde des exploitants du tabac. Ce n'est certes pas sans raison que l'Association Médicale Américaine refuse d'insérer dans aucune de ses nombreuses revues professionnelles et non professionnelles des annonces vantant telle ou telle marque de cigarettes ou de tabac. Certains des plus grands spécialistes des maladies de l'estomac refusent de soigner un malade qui ne s'engage pas à renoncer définitivement au tabac. La sagesse veut que nous regardions notre santé comme l'un des biens les plus précieux. Elle nous empêchera de la miner et d'abréger nos jours par l'usage du tabac. Il ne faut pas négliger non plus l'aspect pécuniaire de la question. Le fumeur « brûle » de 250 à 750 NF (de 50 à 150 dollars) par an!

L'habitude de fumer va également à l'encontre de l'attribut de la justice, laquelle doit présider à toutes nos actions. En tant que chrétiens, nous devons offrir nos corps comme « un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu ». De même que les Israélites des temps anciens, nous aussi nous devons donner le meilleur de nous-mêmes. Si nous sommes négligents dans nos offrandes, cela équivaudra à dire que « la table de Jéhovah est chose vile ». L'usage du tabac, en diminuant la valeur de notre offrande, nous amènera à frauder Dieu car notre sacrifice sera souillé. — Romains 12:1; Malachie 1:12,13, *AC*.

Le fumeur enfreint également le commandement qui nous prescrit d'agir avec droiture vis-à-vis de notre prochain. Le Christ a dit: « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux. » Tout le monde aime respirer l'air pur et certaines personnes sont incommodées par la fumée. Quand on fume au foyer, au lieu de travail, dans les bâtiments publics et les transports en commun, on oblige autrui à respirer l'air pollué par la fumée du tabac. — Matthieu 7:12.

A cet égard, la femme enceinte a une responsabilité particulière vis-à-vis de l'enfant qui doit naître. Selon un rapport publié dans l'*American Journal of Obstetrics and Gynecology* d'avril 1957, des recherches étendues effectuées aux Etats-Unis, en Allemagne et en Finlande, ont révélé que le tabac est nuisible au fœtus. Le nombre des décès dus aux naissances prématurées est 50 pour cent plus élevé chez les fumeuses, et le taux de mortalité des fœtus et des nouveau-nés augmente en proportion du nombre des cigarettes fumées. Les médecins ont constaté que le cœur du fœtus bat plus vite quand la mère fume une cigarette. Ils ont également remarqué que les femmes qui travaillent dans les usines de tabac ont moins de grossesses, plus de fausses couches et plus de mortalités parmi leurs enfants de moins de trois ans que les autres femmes. L'attribut de la justice (sans parler de l'amour maternel) n'interdit-il pas à la future maman de nuire à son bébé en poursuivant un plaisir menu mais égoïste?

Un autre des attributs que le Créateur nous a donnés et que l'on a du mal à harmoniser avec l'usage du tabac, c'est la puissance. En effet, le tabac diminue nos facultés mentales telles que la mémoire, la concentration et la volonté, et nos pouvoirs physiques tels que l'endurance. Les athlètes font preuve de maîtrise de soi à cet égard en vue de remporter un succès matériel et périssable. A combien plus forte raison le chrétien ne devrait-il pouvoir le faire en vue de remporter le prix impérissable de la vie éternelle! — I Corinthiens 9:24-27.

Le tabac a réduit à l'impuissance la volonté de milliers de gens qui ne peuvent pas s'arrêter de fumer malgré toutes les raisons valables les incitant à le faire. (Certains ont été aidés par des pilules spéciales telles que le « Bantron » développé aux Etats-Unis par l'Université Loyola.) Le chrétien ne doit être asservi à aucun homme ni à aucune habitude car il est l'esclave de Dieu et du Christ. Paul dit aux chrétiens qu'ils sont « affranchis du péché » et qu'ils sont « devenus esclaves de Dieu ». Par la foi, la prière et l'aide du saint esprit de Dieu, le chrétien peut s'affranchir du tabac. Paul dit ailleurs: « Je puis tout par celui qui me fortifie. » — Romains 6:22; Philippiens 4:13.

Mais avant tout, l'usage du tabac va à l'encontre de l'attribut de l'amour. Il révèle qu'on n'aime ni Dieu, ni son prochain, ni soi-même. Est-ce aimer Dieu de tout son cœur, de tout son esprit, de toute son âme et de toute sa force que de gaspiller son argent? Si nous aimons Dieu, nous nous efforcerons de « garder ses commandements ». Or, la Bible nous prescrit: « Purifions-nous de toute souillure de la chair et de l'esprit, en achevant notre sanctification dans la crainte de Dieu. » L'habitude de fumer est incontestablement sale, souillant notre corps, nos vêtements et l'air que nous respirons. On peut même dire qu'elle nous souille spiri-

tuellement car l'usage du tabac est d'origine païenne. — I Jean 5: 3; II Corinthiens 7: 1; I Corinthiens 10: 18–22.

L'usage du tabac, sous quelque forme que ce soit, ne s'harmonise pas avec l'amour du prochain. La Parole de Dieu nous dit de nous complaire à notre prochain pour ce qui est bien en vue de son édification. Les fumeurs font souvent preuve d'égoïsme, se souciant peu du bien-être d'autrui, car beaucoup d'entre eux n'hésitent pas à faire fi des inscriptions « Défense de fumer ». En nous rendant esclaves du tabac, nous diminuons nos possibilités d'aider notre prochain à connaître les voies de Dieu parce que nous risquons de susciter en lui des préjugés à notre égard. — Romains 15: 2.

Ce qui précède devrait suffire pour expliquer pourquoi les témoins de Jéhovah, membres de la société du monde nouveau, s'abstiennent de fumer et considèrent comme manquant de maturité ceux qui, après s'être voués à Dieu pour faire sa volonté, n'arrivent pas à s'affranchir de cette habitude. L'usage du tabac est incompatible avec l'exercice convenable de la sagesse, la justice, la puissance et l'amour — attributs que Jéhovah nous a donnés. La Bible nous assure que dans le monde nouveau qui suivra Harmaguédon, il n'existera rien qui nuit, qui attriste ou qui provoque des douleurs et la mort. On n'y fumera donc pas le tabac. — Esaïe 11: 9; Apocalypse 21: 4.

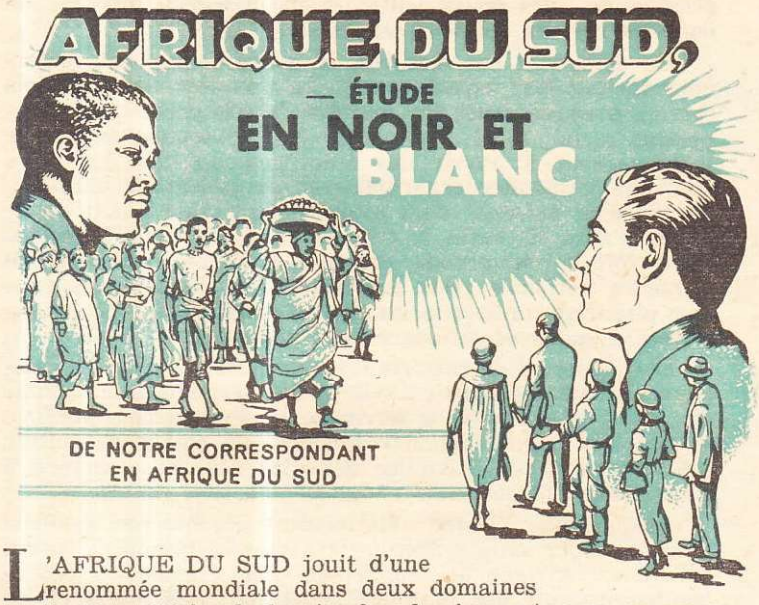

L'AFRIQUE DU SUD jouit d'une renommée mondiale dans deux domaines particuliers. D'abord, depuis plus de cinquante ans, ce pays est le principal producteur d'or et de diamants du monde. Ensuite, c'est le pays par excellence des distinctions raciales légales, lesquelles ont fait de l'Afrique du Sud la nation la plus critiquée du monde après la Russie.

Peu après la Seconde Guerre mondiale, diverses nations élevèrent des protestations à ce sujet. L'Inde, forte de sa nouvelle indépendance, conduisit l'attaque. A l'Assemblée générale des Nations unies, elle ne cessa de s'élever âprement contre la manière dont l'Afrique du Sud traitait ses citoyens de couleur. Les autres nations commencèrent alors à jeter des regards accusateurs sur l'Union Sud-Africaine. Courroucée, mais impassible, celle-ci répondit par un défi qui devint évident lors de ses premières élections générales après la guerre (en 1948). Ces élections eurent pour résultat la défaite du parti unifié qui avait gouverné l'Afrique du Sud depuis plus de quinze ans et qui, au cours de la guerre et des premières années d'après-guerre, avait manifesté des tendances plus « libérales ». Le parti nationaliste, ultra-conservateur et voué à la défense des distinctions raciales, vint au pouvoir. Il a adopté pour cri de guerre le mot afrikaans « *Apartheid!* » traduit généralement par le terme « ségrégation ».

Il y a quelques années, on pouvait affirmer qu'à une exception près, les distinctions raciales en Afrique du Sud n'étaient fondées sur aucune législation mais qu'elles reposaient sur l'attitude traditionnelle des peuples de ce pays. A l'heure actuelle cependant, ces distinctions sont imposées par la loi qui en régit jusqu'aux moindres détails, si bien que sir de Villiers Graaff, leader du parti unifié, se plaignit dernièrement que le gouvernement avait remplacé « la liberté par la contrainte et la coopération par la dictature ». Depuis sa première victoire en 1948, le parti nationaliste l'a emporté lors de deux autres élections générales dont il est sorti plus fort que jamais. Aujourd'hui, il dispose d'une majorité écrasante qui lui permet de ne tenir aucun compte de l'opposition courroucée de ses adversaires alarmés et d'agir à son gré. Ces adversaires ne trouvent que peu de consolation dans le fait que le parti nationaliste ne dispose pas encore de la majorité des voix du corps électoral (composé presque exclusivement de blancs) mais qu'il doit son grand pouvoir aux lois électorales du pays lesquelles avantagent les circonscriptions rurales aux dépens des circonscriptions urbaines.

A l'exception d'une poignée d'ultra-libéraux, pour ainsi dire tous les Sud-Africains blancs acceptent les distinctions raciales comme une nécessité inévitable de la vie sud-africaine. Ce n'est pas la question de savoir s'il faut maintenir les distinctions raciales qui constitue la pomme de discorde dans l'Afrique du Sud blanche, mais celle de savoir dans quelle mesure et par quels moyens il convient de les appliquer.

L'Afrique blanche

Les distinctions raciales en Afrique du Sud ont pris racine dans la lutte — longue de trois cents ans — d'une nation blanche pour survivre et pour se développer. L'homme blanc, représenté par Jan van Riebeeck (serviteur zélé de la riche Compagnie des Indes-Orientales néerlandaises) et ses collaborateurs, s'installa en Afrique du Sud en 1652. Ces hommes s'établirent dans l'extrémité sud-ouest du continent à l'endroit qu'on avait nommé le « cap des Tempêtes » et dont le nom fut changé plus tard en « cap de Bonne-Espérance ». Après des siècles de tâtonnements le long de la côte du « continent noir », le blanc trouva ici l'endroit le plus favorable pour prendre pied en Afrique. Le climat de cette région lui convenait; c'est celui dont jouissent de nombreux pays bordant la Méditerranée. La flore et la faune du Vieux Monde s'y acclimatent bien: la vigne, le chêne, les céréales et le bétail. A la différence du reste de l'Afrique, cette contrée n'avait pas d'habitants noirs. Dans la zone côtière, on rencontrait quelques Hottentots à la peau jaune, nomades, léthargiques et peu organisés. L'intérieur était quelque peu peuplé de Boschimans, petits de taille, qui ne construisaient pas d'habitations ou de colonies mais qui vivaient dans des grottes.

En 1688, les troubles religieux en Europe eurent des répercussions qui atteignirent les côtes de l'Afrique du Sud. En effet, cette année-là, environ deux cents huguenots français, pour échapper aux persécutions des catholiques, se joignirent aux protestants néerlandais qui luttaient pour subsister dans l'extrémité méridionale du continent africain. De ce mélange de sang français et néerlandais naquit une nouvelle nation blanche: les « Afrikanders ».

Dès le début, cette nouvelle nation était résolue à conserver sa peau blanche. A mesure que ses membres pénétraient plus avant dans le hinterland africain, ils en vinrent à se considérer comme un instrument divin, un nouvel Israël de Dieu, spécialement envoyé pour étendre la civilisation blanche « chrétienne » dans l'Afrique païenne.

Le Bantou

Il y avait près d'un siècle que les blancs étaient installés en Afrique du Sud; ils étaient toujours aussi convaincus de leur prédestination divine quand leur avant-garde, qui se déplaçait vers l'est, rencontra les tribus bantoues organisées. Les Bantous, originaires noirs de l'Afrique orientale centrale, étaient en train d'émigrer par étapes vers le sud. Fait extrêmement curieux, blancs et noirs, venant de directions opposées, pénétraient pour ainsi dire simultanément dans ce qui est actuellement l'Afrique du Sud.

Au moment de cette rencontre entre noirs et blancs, les Bantous étaient concentrés en grand nombre le long de la côte sud-est entre cette côte et les montagnes qui bordent le littoral africain sur presque toute sa longueur. Aussi occupaient-ils les pâturages les plus fertiles de l'Afrique du Sud. Les blancs, de loin inférieurs en nombre, tournèrent donc leurs regards vers les hauts plateaux, presque inhabités, de l'intérieur, en attendant le jour où ils seraient plus forts. Ils acquirent cette force grâce à leur fécondité et à l'immigration.

En 1806, la Grande-Bretagne s'empara du cap de Bonne-Espérance et en 1820, elle installa 5000 immigrants anglais sur le littoral occidental de l'Afrique australe, bloquant la route aux Bantous qui avançaient toujours vers le sud. Entretemps, les Afrikanders s'étaient multipliés de façon phénoménale. Se sentant à l'étroit dans la colonie du Cap, ils commencèrent, en nombre croissant, à contourner les colonies bantoues, à franchir les montagnes et à pénétrer dans l'intérieur inhabité et attrayant, pour y établir sur le vaste plateau de l'Afrique australe les deux républiques boers du Transvaal et de l'Etat libre d'Orange. En 1910, ces deux républiques s'unirent aux colonies britanniques du Cap et du Natal pour former l'Union Sud-Africaine.

Une nouvelle lutte pour survivre

Bien que l'assujettissement du Bantou remonte à près de cent ans, les blancs recherchent toujours une formule pour survivre. Le noir est resté, et sa fécondité a égalé celle de l'Afrikander à ses plus beaux jours, si bien qu'à l'heure actuelle, les Bantous sont plus de trois fois plus nombreux que les conquérants blancs. Au cours des cent ans de leur existence comme peuple subjugué, ils ont appris les arts et les métiers des blancs, absorbé leurs connaissances et adopté leur mode de vie. C'est pourquoi, aujourd'hui, un nouveau slogan s'élève en Afrique du Sud. Entonné en zoulou, il est ainsi conçu: « *Afrika Mayibuyi!* » et signifie: « l'Afrique aux Africains! »

Ce slogan suscite parmi les blancs de l'Afrique du Sud, des opinions divergentes quant à la meilleure politique à adopter. Le parti unifié, qui représente principalement les Sud-Africains blancs d'expression anglaise, pense que le moment est venu de faire des concessions étant donné les progrès réalisés par les noirs, et d'assouplir, sinon de relâcher, les distinctions raciales. Le parti nationaliste prétend que pareille politique équivaudrait au suicide de la race blanche, et qu'au contraire, il faudrait consolider les fondements de l'*apartheid* et en exhausser les murs. Ce parti fonde sa thèse sur des considérations historiques. L'Afrique du Sud, dit-il, n'est pas la patrie des noirs. Elle appartient de droit aux blancs du fait que ceux-ci l'ont colonisée les premiers et l'ont conquise de haute lutte. Le parti nationaliste reconnaît cependant que les Sud-Africains noirs ont droit aux privilèges et aux droits fondamentaux et notamment à celui d'évoluer et, finalement, de se gouverner eux-mêmes. Les nationalistes croient que l'*apartheid* absolu est le seul moyen qui permettra d'accorder ces droits aux noirs sans compromettre les intérêts de la société blanche en Afrique du Sud.

« Apartheid » et « Bantoustans »

Au cours de la session parlementaire qui se termina en juin 1959, le gouvernement nationaliste poursuivit inexorablement sa politique d'*apartheid*. En dépit d'une opposition acharnée, il adopta les trois projets de lois suivants, susceptibles d'avoir des conséquences d'une portée incalculable: (1) la « Loi sur la Réservation des Emplois », qui confère au gouvernement le pouvoir de décider quel groupement racial sera employé dans une branche donnée de l'industrie. Cette loi est destinée à protéger les travailleurs blancs contre l'infiltration des travailleurs noirs et de permettre de contrecarrer pareille infiltration en cas de nécessité; (2) la « Loi sur l'Extension des Etudes universitaires », laquelle rend illégale l'admission d'étudiants noirs aux universités pour blancs et prévoit la construction d'universités pour non-blancs; (3) la « Loi en faveur de l'Autonomie bantoue ». Cette loi enlève aux Bantous le seul droit politique qu'ils possédaient au parlement des blancs: celui d'y être représentés par quelques parlementaires blancs dont la tâche consistait à veiller aux intérêts des noirs. Pour remplacer ce droit, la loi promet aux Bantous l'extension progressive de leurs droits politiques et finalement, l'autonomie dans les régions qui leur seront réservées.

En défendant ces mesures, le gouvernement fit remarquer surtout leur aspect positif. La première des trois lois servira à sauvegarder les intérêts de n'importe quel groupement racial, dit-il. La loi sur les universités engage le gouvernement à ouvrir des établissements que les noirs pourront fréquenter sans éprouver un sentiment d'infériorité dû à la présence d'un pourcentage prépondérant d'étudiants blancs. Et enfin, la troisième loi, celle dont la portée est de loin la plus grande, constitue le premier pas vers une existence nationale pour les Bantous et l'autonomie dans leur territoire, droit que les blancs revendiquent pour eux-mêmes et qu'ils ne refuseront pas aux noirs.

Les « guerres de cafrerie » (comme on appelait les campagnes militaires contre les Bantous) terminées, on permit aux noirs de conserver le territoire — sérieusement diminué — de leurs tribus comme « réserve ». Ils pouvaient quitter celle-ci pour aller travailler dans les régions réservées à l'occupation blanche mais uniquement à titre provisoire.

Jusqu'à une époque relativement récente, ce système sembla donner satisfaction, mais depuis la Première Guerre mondiale, l'Afrique du Sud a subi une « invasion » économique constante des Bantous. D'une part, les mines et les usines des blancs avaient besoin de main-d'œuvre. D'autre part, les réserves, de moins en moins capables de suffire à leur population bantoue croissante, pouvaient fournir cette main-d'œuvre. Les blancs acceptèrent cette solution facile au problème. Ils voyaient dans les réserves une source de main-d'œuvre à bon marché. Les ouvriers noirs viendraient travailler pendant un certain temps dans les régions réservées aux blancs puis ils retourneraient chez eux. Hélas! cette solution facile fut de courte durée. De moins en moins de Bantous retournaient chez eux, si bien qu'à l'heure actuelle il y a deux fois plus de Bantous dans les régions « blanches » que dans les réserves.

Des intellectuels bantous ont réclamé pour eux-mêmes et pour leurs compatriotes des droits sociaux et politiques dans le pays où ils sont nés. Le gouvernement leur répond qu'il leur accordera ces droits mais uniquement dans les territoires qui leur seront réservés, les futurs « Bantoustans ».

Acclamations, huées et craintes

Les chefs bantous dans les réserves acclament la nouvelle législation et attendent avec joie les pouvoirs accrus qu'elle leur promet ainsi que l'autonomie dans un avenir assez nébuleux. De leur côté, les adversaires de cette législation font remarquer d'un ton mordant que ces chefs de tribu ne représentent qu'une minorité des Bantous. Tout en reconnaissant que le gouvernement augmente les privilèges des noirs dans les réserves, ils soulignent qu'en même temps il enlève des privilèges aux noirs — beaucoup plus nombreux —

en dehors des réserves. De plus, il ne prend aucune disposition en vue de leur évolution future. En outre, les Bantous que l'on vient de priver de leur droit de vote sont justement ceux qui sont les plus évolués et qui ont le plus grand droit à des privilèges politiques et sociaux accrus.

La loi en faveur de l'autonomie bantoue prévoit un partage éventuel de l'Afrique du Sud entre noirs et blancs. Cependant, puisque cette loi considère les protectorats de Béchouanaland, de Swaziland et de Basutoland comme une partie de l'Afrique du Sud, après le partage envisagé, les blancs auraient à peu près la même situation territoriale qu'à présent.

Ces récentes années, on a vu accéder à la liberté et à l'indépendance, réelles ou virtuelles, plusieurs Etats noirs situés près des frontières septentrionales de l'Afrique du Sud. C'est pourquoi certains se demandent si les « Bantoustans » ne s'allieront pas à ces Etats pour mettre fin à la domination blanche en Afrique du Sud.

Le Dr H. Verwoerd, le premier ministre, tout en reconnaissant que ce danger existe, déclara: « Je suis convaincu que les Bantous habitant les Etats que nous nous proposons de constituer, seront tellement reconnaissants pour tout ce que nous aurons fait pour eux, et qu'il existera entre nous et eux tant d'intérêts communs et une si grande coopération, qu'ils resteront attachés à l'Union pour former un sous-continent uni par une communauté d'intérêts et un esprit de bonne volonté. »

« Quoi qu'il arrive, poursuivit le premier ministre, j'aime mieux garder l'Afrique du Sud blanche que de capituler prématurément. » Manifestement, le parti nationaliste est persuadé que l'Afrique du Sud blanche a engagé la lutte pour survivre.

Sodome et Gomorrhe au vingtième siècle

JAMES H. WINCHESTER, commentant dans le *New York Mirror Magazine* (du 14 juin 1959) « un important rapport de l'O.N.U. », déclare que celui-ci met en relief l'anarchie morale qui règne actuellement et qui menace de faire du monde entier une réplique de Sodome et Gomorrhe.

Le rapport dont il est question, rédigé par le Conseil économique et social de l'O.N.U., n'a reçu que peu de publicité. « Le tableau brossé par cet organisme, écrit Winchester, est franc et révélateur: dans le monde entier, la promiscuité sexuelle et les maladies vénériennes augmentent de façon alarmante, particulièrement parmi les adolescents. (...) Sa conclusion, fondée sur des rapports provenant des Amériques, de l'Europe, du Moyen-Orient et de pays derrière le rideau de fer, affirme simplement que le monde actuel connaît un effondrement des mœurs et subit un vaste bouleversement de ses habitudes sexuelles. Pareil relâchement crée une situation mondiale dangereuse capable de nous plonger tous dans le désarroi moral, dans une ère d'anarchie susceptible de nous détruire sans qu'il y ait besoin d'explosions de bombes...

» Ici aux Etats-Unis, des statistiques qui viennent d'être publiées révèlent quel est l'effet de cet effondrement des mœurs sur nos adolescents. Selon le Service américain de la Santé publique, chaque semaine de cette année, au moins 4000 jeunes gens de quinze à dix-neuf ans contracteront une maladie vénérienne. A New-York, l'année dernière, les cas de syphilis contagieuse chez les jeunes de moins de vingt ans augmentèrent de plus de soixante pour cent. « Ces faits » témoignent d'un accroissement grave de la promiscuité » sexuelle parmi les jeunes gens âgés de quinze à dix-neuf ans », déclara le Dr Leona Baumgartner, commissaire de la Santé publique de la ville de New-York. »

Après avoir incriminé en premier lieu le manque de discipline au foyer, M. Winchester poursuit: « D'autres facteurs contribuent cependant à cet effondrement des mœurs. Les antibiotiques, dont on vante l'efficacité à grand renfort de publicité, ont diminué la crainte des maladies vénériennes. (...) Il en a résulté un accroissement dangereux de ces maladies. La pornographie qui, sous diverses formes, a pris de l'extension, provoque également un plus grand relâchement des mœurs. »

M. Winchester parle ensuite de l'ouvrage récent de Monroe Fry intitulé *Sex, Vice and Business*. Ce nouveau livre, dit-il, « souligne le fait révoltant que bon nombre d'Américains adultes sont prêts à sacrifier l'honorabilité sur l'autel du lucre, donnant ainsi aux jeunes à travers tout le pays, un mauvais exemple. Fry déclare que ses voyages effectués dans le dessein de rassembler de la matière pour son livre, l'ont obligé à se rendre à l'évidence: aux Etats-Unis, là où il est possible de tirer profit du vice, le vice est toléré. (...) Le maire d'une ville californienne dit à Fry: « Je n'approuve » pas le vice mais c'est une source de revenus pour notre » ville car il nous rapporte un million de dollars par an. Cet » argent profite à tout le monde de l'une ou l'autre manière » et cela nous ennuierait de le perdre... »

« Fry parcourut près de 50 000 kilomètres en trois ans à la recherche de matière pour son livre. Il prétend qu'« on » est enclin, en discutant de ces problèmes, à penser que le » vice est le propre de certaines régions ou de certains mi- » lieux économiques et sociaux (suivant le point de vue de » la personne qui en parle). Pourtant, le vice n'est pas li- » mité à des localités particulières, il n'est pas un état de » choses exceptionnel et il ne passe pas inaperçu. Au con- » traire, il imprègne toute notre société et il est devenu une » partie intégrante de nos systèmes économiques. Bien que » l'on reconnaisse généralement sa présence, on le regarde » avec un mélange d'hypocrisie et de scepticisme railleur. » C'est d'ailleurs cet état d'esprit qui a voué à l'échec tous » les efforts pour le supprimer ». Devant pareille attitude chez les adultes, quoi d'étonnant que la jeunesse se dise: « Si eux peuvent agir de la sorte, pourquoi pas nous? »

Winchester reconnaît que les Etats-Unis n'ont pas le monopole de la délinquance juvénile. « Partout, dit-il, on voit le même tableau sombre et sordide, en France, en Angleterre, en Espagne. » Toutefois, il existe un pays qui fait exception car cet auteur ajoute: « Dans cet effroyable tableau, l'Italie constitue une exception intéressante. L'immoralité juvénile est en effet beaucoup moins courante dans ce pays, elle est même en régression. Au dire des experts en la matière, la raison en est que la plupart des Italiens contemporains sont tout aussi persuadés que leurs ancêtres que rien ne vaut une gifle retentissante ou une fessée bien administrée pour discipliner l'esprit de l'enfant. L'idée selon laquelle une correction laisse dans l'inconscient de l'enfant des cicatrices indélébiles, ne trouve pas beaucoup de créance en Italie. »

Que faut-il penser de ces révélations sur l'effondrement des mœurs à l'échelle mondiale? Il témoigne une fois de plus de l'extrême dépravation prédite par la Bible pour les « derniers jours » (II Timothée 3: 1–5). Il souligne aussi la nécessité pour les parents de conformer leur vie aux principes bibliques, d'inculquer ces principes à leurs enfants et de ne jamais relâcher la discipline au foyer. — Proverbes 23: 13, 14.

Le « testament spirituel » de Stepinac

L'*Osservatore romano*, organe du Vatican, a publié dernièrement le « testament spirituel » de feu le cardinal Stepinac, archevêque de Zagreb et primat des Croates. Le document déclare entre autres: « Vous savez que nos pères et nos ancêtres ont versé pendant des siècles des torrents et des fleuves de sang pour conserver le trésor sacré de la foi catholique et pour rester fidèles à l'Eglise. Vous ne serez pas dignes du nom de vos pères si vous permettez qu'on vous arrache de la pierre sur laquelle le Christ a édifié l'Eglise. » Le décès du prélat, qui est mort au mois de février, avait provoqué une vive émotion au Vatican. En apprenant la nouvelle, Jean XXIII s'est retiré aussitôt « pour prier dans sa chapelle privée ». A Paris, le cardinal Feltin qualifia le cardinal de « prélat intrépide », de « témoin héroïque de la vérité, de la justice, de la charité » et de « héros des temps modernes ». Ainsi, Stepinac, élevé à la dignité de cardinal en 1952, a été soutenu jusqu'au bout par l'Eglise, malgré l'appui actif qu'il avait donné pendant la guerre au régime oustachi du fasciste Ante Pavelitch et malgré sa responsabilité directe dans le crime des conversions forcées de plusieurs centaines de milliers de Serbes orthodoxes, « conversions » occasionnant d'innombrables « nuits de la Saint-Barthélemy » qui coûtèrent la vie à des milliers de catholiques orthodoxes et de juifs.

L'affaire des bases allemandes

Neuf ans après la guerre, le réarmement de l'Allemagne occidentale, tant désiré par les chefs militaires américains de l'O.T.A.N., fut enfin accepté à contrecœur par les autres pays de l'Europe occidentale. Mais ils ne l'acceptèrent qu'à une seule condition: qu'il se fasse dans le cadre strictement contrôlé d'organismes internationaux tels que l'Union de l'Europe occidentale et l'O.T.A.N. A présent, les forces armées de l'Allemagne de l'Ouest (la Bundeswehr) sont devenues une réalité. Leurs chefs prétendent que la superficie de la République fédérale ne suffit pas pour l'entraînement et l'organisation logistique. Des accords ont déjà été conclus qui permettront à l'armée de l'air allemande d'effectuer des exercices en Sardaigne et en Afrique du Nord. Le gouvernement de Bonn a cherché à obtenir des facilités semblables ailleurs, notamment au Danemark (qui a refusé), aux Pays-Bas, en Belgique et en France. Ces démarches n'avaient pas provoqué des réactions hostiles importantes, étant donné que tous les pays sollicités faisaient partie de l'O.T.A.N. Mais il n'en a pas été de même quand, dernièrement, le *New York Times* révéla que Bonn avait entamé des négociations avec Madrid en vue d'établir des bases militaires en Espagne, pays exclu de l'O.T.A.N. jusqu'ici à cause de son régime dictatorial. La nouvelle a fait l'effet d'une bombe en Europe occidentale. Le journal indépendant *Information* de Copenhague écrivit: « L'idée d'un axe Bonn-Madrid est tellement détestable qu'on pourrait la croire entretenue par le Kremlin. Adenauer aurait du mal à trouver quelque chose de plus malheureux que de conclure des accords secrets avec le dernier dictateur fasciste de l'Europe. »

Trujillo et l'Eglise

Depuis de nombreuses années, l'Eglise catholique entretient de bonnes relations avec le dictateur de la République Dominicaine, Rafael Trujillo. En 1954, ce dernier signa un concordat avec le Vatican. Il y a quatre ans, Mgr Pitini, primat des Amériques, fit l'éloge de Trujillo et déclara qu'il est « aimé et honoré par son peuple ». La violente persécution des témoins de Jéhovah par le dictateur n'a jamais provoqué la moindre protestation de la part des évêques dominicains, et pour cause... Mais ces derniers temps, il faut croire que l'Eglise a été elle-même inquiétée par Trujillo car, au mois de février, l'épiscopat écrivit une lettre pastorale dénonçant les violations des droits de l'homme et la fit lire dans toutes les églises. Le ministre dominicain des affaires étrangères se rendit au Vatican pour en demander une explication. Les choses se sont apparemment arrangées puisque, aux dernières nouvelles, « le président Trujillo a fait savoir qu'il prenait acte des vœux de l'Eglise catholique dominicaine de coopérer en toute loyauté avec le gouvernement ».

Périls naturels et humains

La Bible a prédit que, dans les derniers jours de ce vieux monde précédant le monde nouveau promis par Dieu, il y aurait des « temps fâcheux », des « famines, et des pestes, et des tremblements de terre », ainsi qu'« une angoisse des nations en perplexité ». L'île Maurice a été ravagée dernièrement par un cyclone qui a fait de nombreuses victimes. L'Afrique du Nord également a été cruellement éprouvée ces derniers temps par des désastres d'origine naturelle ou humaine. Il y a quelques mois 10 000 personnes dans la région de Meknès, au Maroc, ont été paralysées par de l'huile falsifiée. Puis une cinquantaine de personnes ont péri dans un tremblement de terre à Melouza, en Algérie. Enfin, au début du mois dernier, la ville d'Agadir, au Maroc, a été complètement démolie par un séisme qui aurait fait plus de 10 000 morts. Comme si de tels désastres ne suffisaient pas, les hommes créent eux-mêmes d'autres périls. Lors d'une récente interview radiodiffusée entre Edward Teller, père de la bombe-H américaine, et Bertrand Russell, philosophe et prix Nobel britannique, ce dernier a exprimé l'avis que « même une toute petite puissance ayant un gouvernement atteint de folie (comme nous en avons vu il n'y a pas si longtemps) et disposant de bombes nucléaires, pourrait anéantir toute l'humanité ». — II Timothée 3: 1-5; Matthieu 24: 7, 8; Luc 21: 25, *Da*.

La semaine de travail s'abrège, la journée de travail se raccourcit et à la maison l'équipement ménager réduit le temps passé à faire les corvées domestiques. Jamais on n'a disposé de tant de loisirs. Mais votre vie est-elle plus heureuse pour autant?

Elle peut l'être si vous consentez à consacrer un peu de vos loisirs à la lecture du livre « C'est ici la vie éternelle! » Cet ouvrage de plus de 300 pages vous permettra d'enrichir votre vie par la mise en pratique des principes du vrai christianisme enseignés dans la Bible. Vous pouvez le recevoir, franco de port, pour la modique contribution de 2.50 NF (25 fr. belges, 50 cents canadiens ou 2 fr. suisses). Ecrivez-nous aujourd'hui même.

Association « Les Témoins de Jéhovah » **81, rue du Point-du-Jour, BOULOGNE-BILLANCOURT, (Seine).**
(C.C.P. Paris 6072-27)

Veuillez m'expédier le livre « C'est ici la vie éternelle! » pour lequel je joins la somme de .....

Nom ..... Ville .....

Rue et No ..... Département .....

Pour les pays suivants, veuillez écrire à « Watch Tower », aux adresses ci-après: BELGIQUE : 28, av. Gén. Eisenhower, Bruxelles 3 (C.C.P. 969-76) CANADA : 150 Bridgeland Ave., Toronto 19; SUISSE : 39 Allmendstrasse, Berne 22 (C.C.P. III 3319).